



(11) EP 2 752 137 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN(43) Date de publication:
09.07.2014 Bulletin 2014/28(51) Int Cl.:
A47D 15/00 (2006.01)(21) Numéro de dépôt: **13005516.3**(22) Date de dépôt: **27.11.2013**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
 Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: **29.12.2012 FR 1203624**(27) Demande déposée antérieurement:
29.12.2012 FR 1203624(71) Demandeur: **Joyard, Marie-Annick
44000 Nantes (FR)**(72) Inventeur: **Joyard, Marie-Annick
44000 Nantes (FR)**

(54) **Tour de lit intégré à une housse pour matelas de lit d'enfant, destiné à la protection des chocs contre la paroi du lit composée de barreaux**

(57) Dispositif d'habillage de lit à barreaux pour protéger l'enfant des chocs contre les barreaux du lit. L'invention concerne un tour de lit (7) en tissu matelassé, permettant de protéger l'enfant des chocs contre les barreaux de son lit. Le dispositif est constitué par une housse dans laquelle le matelas du lit est introduit. Cette housse est caractérisée par la présence d'un tour de lit (7) en tissu matelassé, intégré dans la couture de la surface supérieure (5) de la housse. De ce fait aucun passage n'est possible entre le tour de lit (7) et le matelas, tout coincement de la tête de l'enfant est rendu impossible. Du fait de la fixation du tour de lit (7) aux barreaux à l'extérieur du lit, aucun lien ne se trouve à l'intérieur du lit et donc tout risque d'enchevêtrement ou de strangulation est écarté. La hauteur et l'épaisseur du tissu utilisé pour la confection du tour de lit (7) sont strictement limitées, offrant ainsi des garanties de sécurité supplémentaires. Le dispositif selon l'invention est destiné à la protection de tout lit à barreaux, il peut être intéressant dans les crèches par exemple ou dans tout autre établissement utilisant des lits pour enfants.

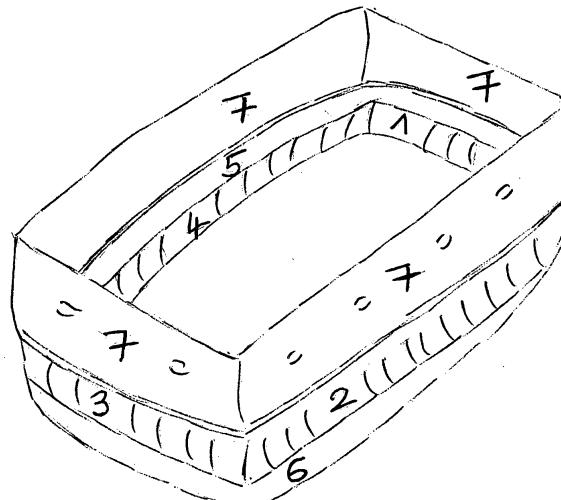


FIG 1

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif d'habillage de lit d'enfant destiné à le protéger des chocs contre la paroi du lit, en particulier lorsqu'il y a des barreaux à la tête, au pied et sur les côtés du lit. Elle concerne plus particulièrement un tour de lit en tissu matelassé, intégré à une housse de matelas.

[0002] Les tours de lit sont des pièces de tissu généralement matelassé qui évitent à l'enfant des chocs physiques contre les parois du lit. Ils sont le plus souvent constitués de panneaux reliés entre eux par des liens, l'épaisseur et la hauteur de ces tours de lit sont très variables. La plupart des tours de lit commercialisés sont posés sur le matelas et sont attachés aux barreaux du lit avec des liens.

[0003] Certains tours de lit comportent une base, le tour de lit est alors monobloc en tissu ou en matière rembourrée, le fond recevant le matelas du lit, c'est le cas d'un tour de lit référencé 072589-001 dans la base INPI. D'autres correspondent à un véritable couffin dans lequel on place le matelas, des liens le maintenant aux barreaux du lit, c'est le cas du tour de lit référencé 901325-001. D'autres tours de lit font appel à une recherche plus complexe, ainsi ce tour de lit ayant fait l'objet d'une demande de brevet WO2010AU0003520100115 correspondant à un dispositif extensible grâce à des éléments élastiques permettant d'ajuster le tour de lit au lit lui-même.

[0004] Tous ces dispositifs existants comprennent des inconvénients qui sont tous des facteurs de risque pour l'enfant. Ces tours de lits présentent des ouvertures dans lesquelles l'enfant peut passer sa tête, la coinçant ainsi entre le tour de lit et le matelas. De plus ces tours de lit ne font en général pas le tour complet du lit. L'épaisseur du tissu matelassé utilisé est très variable et peut présenter un danger pour la respiration de l'enfant si ce dernier « colle » son nez contre un tissu trop mou et trop épais. La hauteur de certains tours de lit peut, d'après certaines études, réduire le débit d'air riche en oxygène et être facteur de mort subite du nourrisson. Les liens permettant d'attacher les bordures entre elles, puis d'attacher les bordures de protection au lit lui-même, représentent un risque élevé d'enchevêtrement et de strangulation, car ces rubans, cordons ou attaches souvent trop longs, se trouvent à l'intérieur du lit. Le but de l'invention est de fournir un dispositif pour sécuriser le tour de lit, remédiant ainsi à tous les risques évoqués présents dans les tours de lit connus de l'art antérieur.

[0005] La présente invention permet de résoudre tous les problèmes de sécurité posés par les tours de lit commercialisés à l'heure actuelle, elle comporte en effet selon une première caractéristique un tour de lit en tissu matelassé, intégré à une housse de matelas. Cette housse aux dimensions exactes du matelas comporte une extrémité tête, une extrémité pied, 2 côtés opposés, une surface inférieure, une surface supérieure et le tour de lit intégré à la housse lui-même composé par 4 pièces en tissu matelassé qui correspondent exactement en lon-

gueur aux pièces qui sont : l'extrémité tête, l'extrémité pied et les 2 côtés opposés. L'extrémité tête est cousue à un côté lui-même cousu à l'extrémité pied lui-même cousu à l'autre côté. Ces pièces cousues les unes aux autres permettent d'obtenir une bande donnant la hauteur de la housse. Cette bande a une base inférieure et une base supérieure. La pièce correspondant à la surface inférieure de la housse est cousue à la base inférieure de la bande en ménageant une entrée pour y glisser le matelas, et la surface supérieure de la housse est cousue à la base supérieure de la bande en intercalant dans la couture le tour de lit dont les 4 pièces ont été réunies par la couture des côtés.

[0006] Selon d'autres caractéristiques :

- Le tour de lit est réalisé dans un tissu matelassé dont l'épaisseur ne dépasse pas 1cm.
- Le tour de lit peut être réalisé dans tout autre tissu ne dépassant pas cette épaisseur.
- Le tour de lit ne comporte aucun lien à l'intérieur du lit.
- Le tour de lit est fixé aux barreaux , à l'extérieur du lit, grâce à des attaches en velcro, 4 attaches sur les longueurs du tour de lit et 2 sur les largeurs.
- La hauteur du tour de lit ne pourra pas dépasser 21 cm.
- La housse est fermée sur la surface inférieure par une fermeture éclair.
- Toutes les piqûres d'assemblage du tour de lit proprement dit à la surface supérieure de la housse de matelas sont doubles.

[0007] On comprendra mieux l'invention en référence aux dessins annexés sur lesquels :

- La figure 1 est une représentation de l'ensemble de la housse de matelas avec les différentes pièces de tissu cousues entre elles.
- L'extrémité tête numérotée 1
- Un premier côté numéroté 2
- L'extrémité pied numérotée 3
- Un deuxième côté numéroté 4
- La surface supérieure numérotée 5
- La surface inférieure numérotée 6
- Le tour de lit numéroté 7

- La figure 2 est une vue du dessus de la housse de matelas avec le tour de lit intégré et l'introduction dans cette housse du matelas du lit.

[0008] En référence à la figure 1, le dispositif conforme à l'invention comprend une bande d'assemblage réalisée par la couture de la pièce 1 avec la pièce 2, puis de la pièce 2 avec la pièce 3 et enfin de la pièce 3 avec la pièce 4.

[0009] Cette bande d'assemblage comporte une partie inférieure et une partie supérieure et elle donne la hauteur de la housse correspondant à l'épaisseur du matelas.

[0010] A la partie inférieure de cette bande est cousue la pièce 6 qui constitue la base de la housse de matelas. Il est à noter que la pièce 6 est cousue plus précisément à la pièce 1 et également sur la moitié des pièces 2 et 4. L'ouverture ainsi créée permet d'introduire facilement le matelas dans la housse. La fermeture de cette ouverture est assurée par la pose d'une fermeture éclair cousue entre la pièce 3 et la moitié des pièces 2 et 4.

[0011] Les pièces 7 correspondant au tour de lit proprement dit sont cousues entre elles par leurs côtés, réalisant ainsi un tour de lit complet. Ce tour de lit est alors intercalé dans la couture de la pièce 5 avec la partie supérieure de la bande en ressortant sur l'endroit de l'ouvrage. Il est à noter que cette couture est doublée par sécurité. Cette technique de couture permet d'obtenir un tour de lit solidaire de la housse de matelas totalement sécurisé car ne comportant aucune ouverture.

[0012] Le dispositif selon l'invention pourrait permettre d'équiper en toute sécurité des lits d'enfants dans les crèches par exemple.

tout autre tissu ne dépassant pas 1cm d'épaisseur.

4. Dispositif selon les revendications 1, 2, et 3, **caractérisé en ce que** pour des raisons de sécurité, le tour de lit (7) ne comporte aucun lien ou attache à l'intérieur du lit.
5. Dispositif selon les revendications 1,2,3, et 4, **caractérisé en ce que** pour des raisons de sécurité, le tour de lit (7) est fixé aux barreaux du lit , à l'extérieur uniquement, par des attaches en velcro, 4 sur les longueurs et 2 sur les largeurs.
10. 6. Dispositif selon les revendications 1,2,3,4,et 5, **caractérisé en ce que** pour des raisons de sécurité, la hauteur du tour de lit (7) ne dépasse pas 21 cm .
7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes , **caractérisé en ce que** la housse est fermée en sa partie inférieure(6) par une fermeture éclair.
20. 8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes , **caractérisé en ce que** pour des raisons de sécurité, les piqûres d'assemblage du tour de lit (7)avec la housse proprement dite(5) sont réalisées en double.

30

35

Revendications

1. Dispositif d'habillage de lit d'enfant destiné à le protéger des chocs contre la paroi du lit, en particulier lorsqu'il y a des barreaux à la tête, au pied et sur les côtés du lit , **caractérisé en ce que** ce dispositif comporte un tour de lit (7) en tissu matelassé, intégré à une housse qui comporte une extrémité tête(1),un côté(2),une extrémité pied(3), un côté (4),une surface inférieure(6), une surface supérieure (5).Les pièces 1,2,3 et 4 cousues ensemble donnent une bande, à la base inférieure de celle-ci est cousue la surface inférieure de la housse et à la base supérieure de celle-ci est cousue la surface supérieure de la housse , intégrant dans la couture le tour de lit en tissu matelassé.
2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** pour des raisons de sécurité, l'épaisseur du tissu matelassé du tour de lit (7) ne dépasse pas 1 cm
3. Dispositif selon les revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** le tour de lit (7)peut être réalisé dans

40

45

50

55

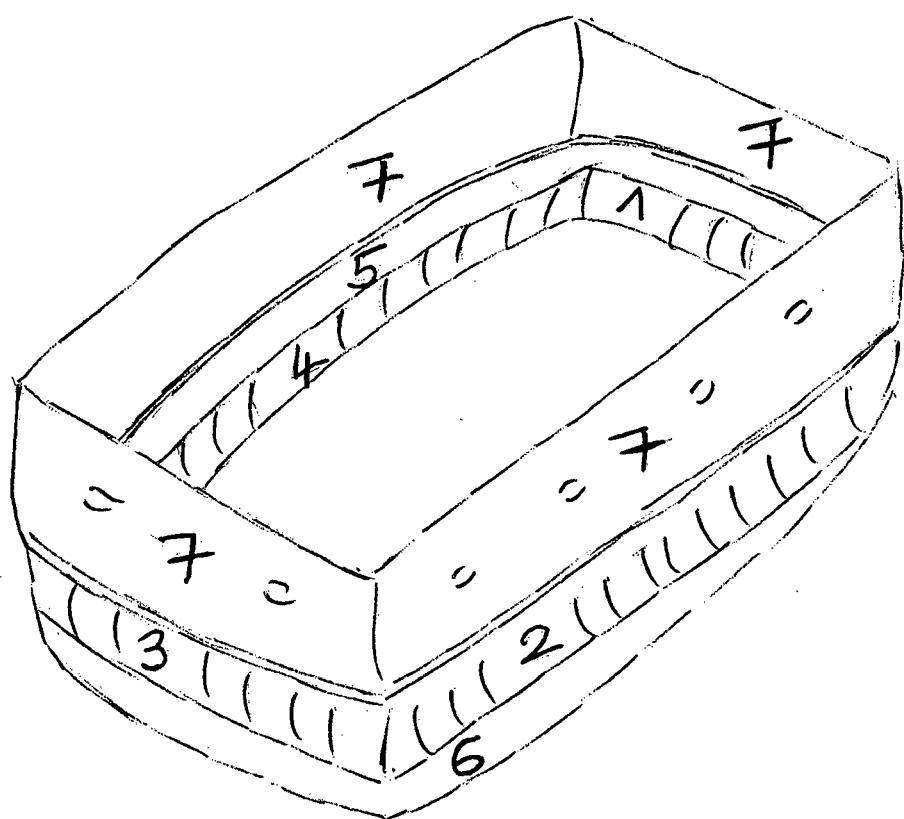


FIG 1

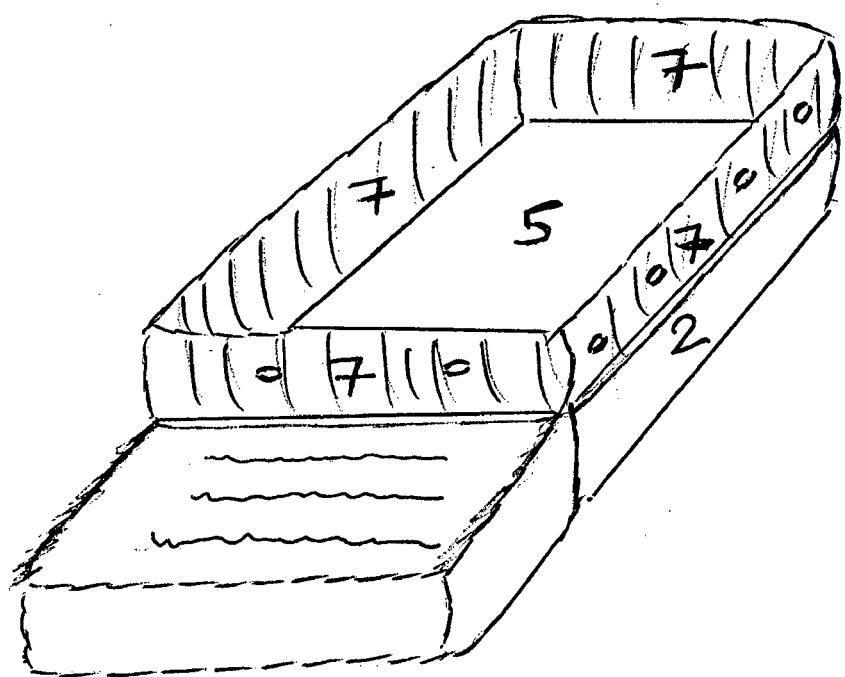


FIG 2



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 13 00 5516

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 2004/064889 A1 (DIAK GHANEM DARLENE [US]) 8 avril 2004 (2004-04-08) * alinéas [0021], [0022]; figures * -----	1,6	INV. A47D15/00
A	FR 2 957 501 A1 (BELLANGER NATHALIE DOMINIQUE FLORENCE [FR]; BELLOCQ CHRISTIAN RAYMOND) 23 septembre 2011 (2011-09-23) * page 1, ligne 22 - ligne 39; revendication 5; figures *	1-8	
A	US 5 960 493 A (RHEY HANS M [US] ET AL) 5 octobre 1999 (1999-10-05) * colonne 2, ligne 66 - colonne 3, ligne 30; figures *	1-8	
A	US 8 161 584 B1 (DEL RIO JAVIER [US]) 24 avril 2012 (2012-04-24) * revendication 1; figures *	1	
A	US 5 010 611 A (MALLETT SARAH [US]) 30 avril 1991 (1991-04-30) * colonne 2, ligne 42 - ligne 50; revendication 1; figures *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
	-----		A47D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
1	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	La Haye	30 mai 2014	Amghar, Norddin
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 13 00 5516

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
 10 Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
 15 Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.
 20 30-05-2014

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2004064889 A1	08-04-2004	AUCUN	
FR 2957501 A1	23-09-2011	AUCUN	
US 5960493 A	05-10-1999	AUCUN	
US 8161584 B1	24-04-2012	AUCUN	
US 5010611 A	30-04-1991	AUCUN	

25

30

35

40

45

50

EPO FORM P0460

55 Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- WO 2010AU0003520100115 A [0003]